

Conseil municipal 29/01/2016

- 1) Monsieur le Maire présente le projet initié par le Collège des Combelles « Ma boussole nature, des Fougères aux Combelles ». Le conseil valide le principe d'une subvention, aux côtés du Parc Naturel régional des Ballons des Vosges et de la commune de Fougerolles, subvention qui sera inscrite sur le prochain budget (850€).
- 2) Monsieur le Maire présente la demande faite par la société Eurocooler : exonération de la part communale de la taxe foncière pour l'année 2017. Le Conseil donne son accord.
- 3) Travaux réseaux
Ingénierie 70 nous a fait parvenir l'estimation des travaux prévus en 2016 : 224 690,00 €. Pour les financer, outre les fonds propres du budget eau, le conseil pense qu'il serait judicieux de recourir à l'emprunt. Le maire est autorisé à signer la convention de maîtrise d'œuvre afin de pouvoir sans tarder lancer la procédure d'appel d'offres.
- 4) DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)
Le conseil souhaite demander la DETR pour quatre de ses projets 2016 : accessibilité, aménagements extérieurs et rénovation des bâtiments du centre bourg ainsi que création d'un plateau multisports.
- 5) En 2014, un certain nombre de délégations ont été attribuées au Maire pour la durée de son mandat. La loi Nôtre, votée à l'été 2015, permet au conseil municipal d'accorder au Maire une nouvelle délégation, celle de « demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ». Le conseil donne son accord.
- 6) Bon nombre de lampadaires dans le village sont déjà en mode « économie d'énergie ». Il en reste encore 109 à remplacer. Il est décidé de les remplacer en deux ans, moitié cette année, moitié l'an prochain. Cette année, 34 d'entre eux seront subventionnés à 80%.
- 7) Le conseil municipal autorise le Maire à renouveler le contrat « emploi jeunes » de Monsieur Aubry pour les deux années qui lui restent.
- 8) Le conseil autorise le maire à signer la convention d'AMO (accompagnement à maîtrise d'ouvrage) avec le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Haute-Saône) pour la restructuration des bâtiments du centre bourg.
- 9) GRDF verse à la commune une « redevance d'occupation du domaine public » pour ses réseaux. En 2015, nous avons touché 334 €. Dorénavant, la société GRDF devra également payer cette redevance lorsqu'elle réalisera des travaux, c'est-à-dire lorsqu'elle occupera provisoirement le domaine public.
- 10) Une loi récente oblige les municipalités à verser au Maire, à compter du 1^{er} janvier, l'indemnité maximale à laquelle il peut prétendre. Pour les communes de plus de 1000 habitants, dans le cas où le Maire percevait son indemnité à un taux inférieur au taux maximal avant le 31 décembre 2015, le Maire peut déroger à la loi et demander le maintien de son indemnité à un taux inférieur, si le conseil municipal donne son accord. (indemnité brute maximale : 1634€, indemnité brute perçue par le maire : 1 102€). Le Maire demande à conserver son indemnité réduite. Le conseil lui donne son accord.
- 11) Service civique
Mademoiselle Océane Haudoin, de Luxeuil, est recrutée en service civique. La mission qui lui sera confiée se résume ainsi : « recenser les attentes et les besoins des adolescents et jeunes adultes de la commune afin que nous puissions définir les investissements et actions à mener en leur faveur. Nous aider dans la mise en œuvre de cette politique ».

12) Zone de captage

Une réunion a été organisée lundi 25 janvier en mairie par la chambre d'agriculture avec laquelle la municipalité a conventionné. Les agriculteurs exploitant des propriétés situées dans la zone de captage étaient invités. La réunion a permis de définir précisément ce qui était autorisé ou pas et les compensations versées par la commune.

13) Balayage des rues

Comme l'an passé (au même tarif), le balayage des rues du village est confié à l'entreprise Bernardin d'Aillevillers.

14) Concours La Poste/AMF

Nous ne sommes pas parmi les gagnants mais, étant finalistes, la poste nous a fait cadeau de 600 timbres à l'effigie de notre mairie. Il est décidé d'en conserver quelques planches pour nos archives et d'utiliser le restant, dans les années à venir, pour divers envois postaux.

15) Repas des Aînés : il sera fixé comme à l'accoutumé, le dernier dimanche d'avril, c'est-à-dire le 24 avril.

16) Les travaux de consolidation des attaches soutenant la canalisation AEP qui passe sous le pont SNCF sont réalisés.

17) Le Maire informe le conseil municipal de la décision de la communauté de communes de réaliser un pacte financier. Il souhaite être sollicité avant le vote de ce pacte.

18) Une petite parcelle forestière de 21 ares vient d'être dégagée (sapins bostrychés). Il est décidé d'y réaliser au printemps une plantation de sapins de Noël en y associant les écoles.

19) Agenda : Commission aménagement : courant février

Prochain conseil : Vendredi 11 mars

Commission budget : deuxième quinzaine de mars

Conseil municipal : vendredi 8 avril (vote du budget)